

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023 A 21 H SALLE MUNICIPAL**

**Présents :** CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, CHARBONNIER Joël, JOULIE Aymeric, BOUSQUET Christiane, ROLLAND Christian, PAYRASTRE Bénédicte, CALAS Pierre, GASTON Agnès, ROUCAIROL Nadine, CAMP Marie-Angélique, MAZEL Sophie, BRETHERS-ARNAULT Mickaël.

**Absents :** BASCOUL Virginie

**Excusés :** FOLLIOU Philippe qui donne procuration à BOUSQUET Christiane

**Secrétaire de séance :** BOUSQUET Christiane

Compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2023 est validé et signé.

Monsieur CAVAILLES Pascal, Maire, ouvre la séance.

### **COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE :**

#### **Subvention étude solaire Aquamonts :**

Monsieur le Maire indique que depuis plus d'un an, un travail en étroite collaboration avec Guillaume COURTY, conseiller énergétique des hautes terres d'oc, a été fait et expose le rendu final de l'audit sur l'amélioration du solaire d'Aquamonts, qui a seulement fonctionné 2 ans. Il s'avère que les panneaux n'étaient pas bien utilisés car ils alimentent en eau chaude uniquement les douches de la piscine. L'audit indique qu'il serait souhaitable d'envoyer le système vers la chaudière afin d'aider à faire l'eau chaude du complexe intérieur et de faire des économies sur la consommation des plaquettes de bois de la chaudière.

L'audit démontre également que la chaudière est surdimensionnée par rapport au besoin du bâtiment, une extension du réseau chaleur pour alimenter la mairie et l'office de tourisme pourrait être envisagée.

L'ADEME propose des aides de subventionnement à hauteur de 50% du montant total des travaux.

Actuellement nous avons de nombreux soucis avec la qualité des copeaux livrés. M. Christian ROLLAND informe que lors de la dernière livraison effectué par SERS de Viane (comme pour Trifyl), les plaquettes sont de meilleure qualité et calibrées ce qui devrait déjà apporter des économies sur la durée de combustion. Par contre la facturation du criblage devrait accentuer le prix de +10% à +12% ce qui correspond à la perte sèche dû à cette technique.

Monsieur le Maire suggère qu'un groupe de travail soit mis en place pour suivre les diverses démarches de ces travaux.

#### **Demande subvention Fonds vert, Axe 3 Recyclage foncier, projet résidence Friche "BRU"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour l'achat et les travaux de La Friche « BRU » Résidence inclusive pour personnes âgées.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat dans le cadre d'une subvention Fonds Vert, Axe 3, Recyclage Foncier :

### Devis estimatifs des travaux :

Achat friche « BRU » Etablissement Public Foncier	60 000.00 €	60 000,00 €
Frais Notaire	6 000.00 €	6 000.00 €
Etude pré-opérationnelle	11 250 .00 € HT	13 500.00 € TTC
Démolition	84 500.00 € HT	101 400.00 € TTC
Reprise couverture et maçonnerie mitoyen	16 300.00 € HT	29 560.00 € TTC
Remise en état du foncier vert	30 700.00 € HT	36 840.00 € TTC
Travaux par lots	1 771 701.00 € HT	2 126 041.00 € TTC
Maître d'œuvre	133 661.00 € HT	160 393.20 € TTC
Contrôle Technique – Mission connexes	13 645.00 € HT	16 374.00 € TTC
Contrat coordination SPS	4 995.00 € HT	5 994.00 € TTC
Equipements et ameublement	<u>47 000.00 € HT</u>	<u>56 400.00 € TTC</u>
TOTAL DEPENSES	<u>2 179 752.00 HT</u>	<u>2 602 502.00 € TTC</u>

### Plan de financement :

Loyers (loyer annuel)	1 084 838.00 €
Subvention Etat DECIL, sollicitée	600 000.00 €
Subvention Fond Vert, Recyclage Foncier, sollicitée	167 000.00 €
FCTVA 16.404 %	353 402.00 €
Part communale	<u>397 262.00 €</u>
TOTAL RECETTES	<u>2 602 502.00 €</u>

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil à l'unanimité approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat Région dans le cadre du Fonds Vert, Axe 3 Recyclage Foncier. et à signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, s'engage vis-à-vis de l'Etat :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée

A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'Etat.

A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de la dite subvention.

A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention de l'Etat les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.

A informer l'Etat de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par l'Etat Région.

### **Vote de crédits supplémentaires DM 2023 -003 BP – St Pierre de Trivisy**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-17072.00	
739211	Attribution de compensation	17072.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
10226	Taxe d'aménagement	200.00	
2183 - 238	Matériel informatique	3000.00	
2156 - 228	Matériel et outillage incendie, déf. civ	-3200.00	
231 - 230	Immobilisations corporelles en cours	100000.00	
231 - 240	Immobilisations corporelles en cours	-100000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### **Vote de crédits supplémentaires - DM 2023 -001 Budget Aquamonts Base 26724**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-17072.00	
739211	Attribution de compensation	17072.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
10226	Taxe d'aménagement	200.00	
2183 - 238	Matériel informatique	3000.00	
2156 - 228	Matériel et outillage incendie, déf. civ	-3200.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE**

### **Point sur les travaux de l'école :**

Monsieur CHARBONNIER Joël indique qu'il a demandé plusieurs devis auprès d'artisans locaux, il est en attente de certains pour les travaux de réfection des chenaux. Le dossier de demande de subvention DETR a été déposé par le SIVU Arifat St Pierre et nous savons déjà que 50% du montant HT des travaux sera pris en charge.

Aménagement de la cour de l'école : la dépose des gommages collées représentant les marelles devrait être faite avant les vacances d'été. Durant les 2 mois de vacances scolaires le service technique va peindre le sol d'après le plan proposé par les maîtresses.

### **Recrutement de deux Agents Technique contractuel sur deux emplois non permanents**

*Recrutement de deux agents techniques, contractuels sur deux emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction PUBLIQUE)*

*Le Conseil municipal ;*

*Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir, pour intervenir à l'école dans le soutien et l'accompagnement de la petite enfance ;*

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;*

*Décide ;*

*Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Agents Techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de :*

*1 contrat de 1 an du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 inclus ;*

*1 contrat du 16 août au 5 juillet 2024 inclus.*

*Ces agents assureront les fonctions d'Agent Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures semaine.*

*Il devra justifier les conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.*

*La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'Echelon 1 Indice Brut 397 Indice Majoré 361 du grade de recrutement.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

#### **Revalorisation tarifaire sur la prestation de livraison des repas de la cantine :**

Monsieur CHARBONNIER Joël informe que nous avons reçu un mail d'API Restauration nous indiquant que les prix des repas vont subir une augmentation +0.35cts pour les maternelles et +0.39cts pour les primaires.

#### **Rencontre avec le CIDFF :**

Monsieur CHARBONNIER Joël informe qu'il a rencontré la responsable du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles. Cette entité exerce des missions d'intérêt général informant les femmes ou familles de leurs droits mais aussi une aide en situation dangereuse.

La responsable souhaite installer une permanence dans les locaux de la Maison France Service, ces interventions sont de plus en plus sollicitées dans chaque point d'accueil déjà mis en place. Le centre d'information souhaite étendre les permanences au plus vite.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité des membres présents de recevoir le CIDFF.

#### **COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :**

##### **PPRI du Dadou :**

Monsieur ZENON Claude indique que le plan de prévention des risques inondations du dadou évolue et nous avons sur notre commune le Ravin de la Buzatié en nouvelle zone d'inondation. Aucune maison n'est concernée, seulement des terrains agricoles.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur cette modification et aux vues des éléments avancés qui n'auront pas de grosses incidences, un avis favorable à cette modification est donné à l'unanimité des membres présents.

#### **Travaux voirie 2023 :**

Monsieur ZENON Claude donne état des voies à améliorer. Pour cette année 2023, 3 chemins vont pouvoir être revus pour un montant de 61 800€ :

- 60 mètres linéaires du chemin de Cabès (en partant du hameau vers le fond de Cabès haut)
- 600 mètres linéaires du chemin de la Rivière (moitié du chemin) seulement une partie de ce chemin va être repris
- 570 mètres linéaires du chemin du Roucan (à partir du virage vers le bas du Roucan)

#### **Projet de réalisation de l'actualisation du schéma communal d'assainissement**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation de l'actualisation du schéma communal d'assainissement.

Cette étude prévoit :

- des diagnostics et expertises du système d'assainissement communal
- l'étude de divers scénarios visant à l'amélioration de ce dernier
- l'actualisation du schéma communal d'assainissement et, si besoin, du zonage d'assainissement

L'opération pourrait bénéficier d'aides de la part du Département du Tarn et de l'agence de l'Eau Adour Garonne.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'opter Pour ;
- sollicite du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une participation financière la plus élevée possible ;
- sollicite l'aide technique du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de cette démarche
- s'engage à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée ;
- s'engage à informer le Département du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes, dès la notification de cette dernière.

Monsieur ZENON Claude indique qu'il a reçu en mairie la DDT et l'agence de l'eau Adour Garonne concernant les problématiques d'assainissement collectifs de la commune. Le dernier schéma directeur date de 2002 et aurait dû être refait au plus tard tous les 10 ans.

Nous devons maintenant nous préoccuper de revoir et faire les travaux nécessaires d'amélioration de notre performance d'assainissement. La démarche consisterait en la mise à jour du schéma directeur d'assainissement basé sur les précédentes études réalisées (CT2e en 2012-2014, puis étude CCSVP en 2019 par DEJANTE) avec diagnostics complémentaires des réseaux si nécessaire.

Une demande de subvention va être rédigée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces référentes à cette demande à l'unanimité des membres présents.

## **COMMISSION TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS**

### **Avancement travaux aquamonts :**

Madame BOUSQUET Christiane informe que les travaux de rénovation des toboggans sont enfin terminés. Ce ne fut pas évident pour l'entreprise Europe Résine car la météo ne les a pas aidés.

Les fissures réparées, la résine appliquée et enfin les couches de peintures finalisées nous repartons pour quelques années de tranquillité.

En ce qui concerne la pataugeoire et les pédiluves, le nouveau sol anti glisse donne une nouvelle approche sensorielle agréable.

### **Point sur les saisonniers et la saison :**

Madame BOUSQUET Christiane informe que tous les postes saisonniers sont pourvus sauf en ce qui concerne le gardiennage du camping où il nous manque une personne pour faire le doublon de ce poste.

En ce qui concerne le taux de remplissage de notre camping et d'après les chiffres du département, nous sommes en bonne voie de réservation. Les contrats sont fluides et nous arrivons à remplir les vides de réservation.

### **Mise à disposition du bassin d'Aquamonts pour les cours privés des Maîtres-Nageurs :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation aux Maîtres-Nageurs pour leur activité privé lorsqu'ils donnent des cours de natations dans la piscine d'Aquamonts.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de la participation à 20 € par semaine et précise que les cours de natation doivent être donnés en dehors des heures d'ouverture de l'espace Aquamonts.

Une convention précisant la mise à disposition du bassin Aquamonts sera établie et signé par les parties.

### **Caravane du Sport :**

Madame BOUSQUET Christiane informe que le village de St Pierre de Trivisy a été choisi par le Comité National Olympique et Sportif Français du Tarn pour organiser une journée sportive « Caravane du Sport » le jeudi 03 août 2023 de 10h à 18h sous la halle couverte.

Ce comité se déplace avec des grosses structures gonflables et les partenaires sportifs associés à cette journée proposent des initiations sportives pour tout niveau et surtout tout âge.

Pour St Pierre, l'association PETANQU'OU et le SYLVER XIII seront de la partie. Foot et volley du Masnau, le Castres Olympique, le golf d'Albi, du tir à l'arc... seront aussi présents.

La journée débutera par un défilée style Jeux Olympique et tout au long de la journée les participants pourront s'initier à un panel varié de sports et activités.

### **Application Intramuros :**

Madame BOUSQUET Christiane informe que la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux nous a proposé de faire partie du réseau intramuros. Il s'agit d'une application à installer sur son smartphone afin d'obtenir les diverses animations mais aussi découvrir les divers services de notre territoire.

Cette application aux nombreuses annonces fait office de bulletin d'information pour être en permanence au courant des évènements de votre secteur.

### **Information sur la visite du camping par une société de location**

Madame BOUSQUET Christiane informe qu'elle va recevoir le responsable de la société ONLY CAMP qui reprend en gestion seulement des campings municipaux. Cette société a été sollicitée suite à l'audit de l'étude de marché qu'ont fait les jeunes de l'école de management en hôtellerie-restauration de SAVIGNAC (Dordogne)

Pour rappel nous sommes en contrat avec les étapes André Trigano depuis 7 ans et nous avons un contrat de 9 ans en cours. Il est donc maintenant temps de lancer la procédure, si nous optons pour changer de formule, pour la gestion du camping.

### **Question diverses :**

- Madame BOUSQUET Christiane informe de la reprise des repas partagés avec les vacanciers. Nouveauté pour cette saison 2023, le pot d'accueil sera joint au repas partagé du lundi soir. Elle donne lecture d'une candidature bénévole que l'ATHPA transmet aux campings du département. Il s'agit d'une personne qui propose bénévolement des animations.
- Monsieur BRETHERS-ARNAULT Mickaël informe que l'association LE PETANQU'OU a ouvert un site internet : [petanqu'ou.fr](http://petanqu'ou.fr)
- Monsieur CAVAILLES Pascal informe que pour la réalisation d'un projet d'agrandissement de bâtiment agricole de son exploitation, il va avoir besoin de déplacer un bout de chemin communal de la Jaladié au Roucan. Monsieur Pierre CALAS demande à ce que cette jonction soit matérialisée par le passage d'un géomètre.
- Monsieur CALAS Pierre demande quel est le devenir des toiles effondrées à cause de la neige de l'hiver dernier. Il lui est répondu que ces derniers doivent être enlevés avant la saison d'été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour à 0h30